

SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit INHIBITEUR de système de chauffage central MC1 + RAPIDE

Produit N° CH2-03-01640

Notes d'enregistrement REACH

Les substances contenues dans ce produit qui ne sont pas classées dangereuses ont été/seront enregistrées dans le cadre du règlement REACH au moment opportun.

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisation déconseillées

Utilisations identifiées Inhibiteur de corrosion, inhibiteur d'entartrage

1.3. Coordonnées du fournisseur de la fiche de données de sécurité

ADEY Innovation LLP

Siège social

Gloucester Road

Cheltenham

Gloucestershire

GL51 8NR

+44 (0)1242 546700

+44 (0)1242 546777

www.adey.com

1.4. Numéro d'urgence

Numéro à appeler en cas d'urgence:

+44 (0)1242 546700 (8:30 – 5pm)

+44 (0)7909 967607 (en dehors des heures d'ouverture)

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (67/548/CEE) Non classée.

Environnement

Ce produit n'est pas considéré dangereux pour l'environnement.

2.2. Éléments d'étiquetage

Phrases de risque

NC Non classé.

Phrases de sécurité

P13 P13 Fiche de données de sécurité disponible sur demande pour les utilisateurs professionnels.

2.3. Autres dangers

Non classé PBT/vPvB selon les critères UE actuels.

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES INGRÉDIENTS

3.1. Substances

BENZOTRIAZOLE 1-5%

N° CAS: 95-14-7

N° CE: 202-394-1

Numéro d'enregistrement: 01-02119979079-20

Classification (EC 1272/2008)

Toxicité aiguë .4-H302

Irrit. des yeux. 2-H319

Tox. aquatique chronique 3-H412

Classification (67/548/CEE)

Xn, R22

Xi, R36

R52/53

MONO-PROPYLÈNE GLYCOL 1-5%

N° CAS: 57-55-6

N° CE: 200-338-0

Numéro d'enregistrement: 01-2119456809-23

Classification (EC 1272/2008)

Non classé

Classification (67/548/CEE)

Non classé

HYDROXYDE DE SODIUM <0.1

N° CAS: 1310-73-2

N° CE: 215-185-5

Registration Number: 01-2119457892-27

Classification (EC 1272/2008)

Corr. des mét. 1-H290

Corr. de la peau.1A-H314

Classification (67/548/EEC)

C, R35

Le texte intégral de toutes les phrases de risques et mentions de danger est affiché dans la Section 16.

Notes d'enregistrement REACH

Les substances contenues dans ce produit qui ne sont pas classées dangereuses ont été/seront enregistrées dans le cadre du règlement REACH au moment opportun.

Commentaire portant sur la composition

Ce produit n'est pas classé dangereux ; les informations fournies dans cette fiche de données sont fournies à titre indicatif uniquement.

SECTION 4: PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Inhalation

Faire sortir la personne affectée à l'air frais immédiatement.
Rincer le nez et la bouche avec de l'eau. Consulter un médecin si l'inconfort persiste.

Ingestion

NE JAMAIS FAIRE VOMIR NI FAIRE BOIRE UNE PERSONNE AYANT PERDU CONNAISSANCE ! Rincer abondamment la bouche.
Consulter un médecin si l'inconfort persiste.

Contact avec la peau

Éloigner la personne affectée de la source de contamination.
Retirer les vêtements contaminés. Laver immédiatement la peau au savon et à l'eau. Consulter un médecin si l'inconfort persiste.

Contact avec les yeux

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau pendant 15 minutes au maximum. Retirer toute lentille de contact et ouvrir les yeux en grand. Consulter un médecin si l'inconfort persiste.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et retardés.

Contact avec la peau

Irritation légère.

Contact avec les yeux

Peut provoquer une irritation oculaire temporaire.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune recommandation mais les premiers secours peuvent être nécessaires en cas d'exposition accidentelle, d'inhalation ou d'ingestion de ce produit chimique. EN CAS DE DOUTE, CONSULTER RAPIDEMENT UN MÉDECIN!

SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Ce produit n'est pas inflammable. Utiliser les moyens d'extinction incendie adaptés aux matières environnantes.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques

Oxydes de : carbone.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement de protection pour les pompiers

Le port d'un appareil respiratoire autonome et de vêtements de protection complets est exigé en cas d'incendie.

SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter des vêtements de protection, comme décrit dans la Section 8 de cette fiche de données de sécurité.

6.2. Précautions environnementales

Les déversements ou rejets incontrôlés dans des cours d'eau doivent être signalés IMMÉDIATEMENT à l'Agence de l'environnement ou à tout autre organisme de réglementation approprié.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Arrêter l'écoulement s'il est possible de le faire sans risque.
Absorber avec de la vermiculite, du sable sec ou de la terre puis placer en conteneurs. Rincer abondamment à l'eau afin de nettoyer le point de déversement. Ne pas contaminer les sources d'eau ni les égouts.

6.4. Référence à d'autres sections

Porter des vêtements de protection, comme décrit dans la Section 8 de cette fiche de données de sécurité.

SECTION 7: MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter les déversements, le contact avec la peau et avec les yeux.

7.2. Conditions nécessaires pour garantir la sécurité du stockage, y compris toute incompatibilité

À conserver dans l'emballage d'origine soigneusement fermé, dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

7.3. Utilisation(s) finale(s) spécifique(s)

Les utilisations identifiées pour ce produit sont présentées en détail dans la Section 1.2.

SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Nom	STD	PMT-8 h		LECT-15 min	
MONO-PRO-PYLÈNE GLYCOL	LEP	150 ppm	474 mg/m ³		
HYDROXYDE DE SODIUM	LEP				2

LEP = Limite d'exposition professionnelle.

Commentaire portant sur les ingrédients

LEP = Limite d'exposition professionnelle

HYDROXYDE DE SODIUM (CAS: 1310-73-2)

Commentaire portant sur les ingrédients

LEP = Limite d'exposition professionnelle

DNEL

Consommateur	Inhalation	Long terme	Effets locaux	1mg/m ³
Industrie	Inhalation	Long terme	Effets locaux	1mg/m ³

MONO-PROPYLÈNE GLYCOL (CAS: 57-55-6)

Commentaire portant sur les ingrédients

LEP = Limite d'exposition professionnelle

DNEL

Industrie	Inhalation	Long terme	Effets systémiques	50 mg/m ³
Industrie	Inhalation	Long terme	Effets locaux	10 mg/m ³
Consommateur	Inhalation	Long terme	Effets systémiques	168 mg/m ³
Consommateur	Inhalation	Long terme	Effets systémiques	10 mg/m ³

PNEC

Eau douce	260	mg/l
Eau de mer	26	mg/l

STP	20000	mg/l
Sédiments (eau douce)	572	mg/l
Sédiments (eau de mer)	57.2	mg/l
Sol	50	mg/l

DIPROPYLÈNE GLYCOL (CAS: 25265-71-8)

Commentaire portant sur les ingrédients

Pas de limite d'exposition remarquée pour ces ingrédients.

DNEL

Industrie	Dermique	Long terme	51 mg/kg/day
Industrie	Inhalation	Long terme	70 mg/m ³
Industrie	Oral	Long terme	24 mg/kg/day
Consommateur	Dermique	Long terme	84 mg/kg/day
Consommateur	Inhalation	Long terme	238 - mg/m ³

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

PNEC

Eau douce	0.1	mg/l
Eau de mer	0.01	mg/l
STP	1000	mg/l
Sédiments	0.0238 (sédiments marins)	mg/kg
Sédiments	0.238 (sédiments eau douce)	mg/kg
Sol	0.0253	mg/kg

8.2. Contrôles de l'exposition

Équipement de protection



Mesures techniques

Fournir une ventilation adéquate. Respecter les valeurs limites d'exposition professionnelle et réduire au minimum le risque d'inhalation de vapeurs.

Appareil respiratoire

Aucune recommandation spécifique, mais une protection respiratoire peut s'avérer nécessaire dans des circonstances exceptionnelles, en présence d'une contamination excessive de l'air.

Protection des mains

Aucune protection spécifique des mains, mais le port de gants est conseillé. Utiliser des gants de protection en : matière imperméable.

Protection oculaire

En cas de risque d'éclaboussures, porter des lunettes de sécurité ou un écran facial.

Autres protections

Porter des vêtements appropriés pour empêcher toute possibilité de contact avec la peau.

Mesures d'hygiène

NE PAS FUMER DANS LA ZONE DE TRAVAIL ! Se laver les mains à la fin de chaque changement d'équipe et avant de manger, de fumer et d'utiliser les toilettes. Laver rapidement si la peau est mouillée ou contaminée. Retirer rapidement tout vêtement contaminé. Utiliser une crème pour la peau appropriée afin d'empêcher la peau de se dessécher. Lors de son utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.

SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Aspect	Liquide transparent.
Couleur	Jaune.
Solubilité	Soluble dans l'eau.
Densité relative	1.18

9.2. Autres informations

Non déterminées.

SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**10.1. Réactivité**

Il n'y a pas de dangers de réactivité connus associés à ce produit.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales de température.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Non déterminées.

10.4. Conditions à éviter

Éviter une chaleur excessive pendant des périodes prolongées.

10.5. Matières incompatibles

Matières à éviter
Non déterminées.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Le feu dégage : du monoxyde de carbone (CO), du dioxyde de carbone (CO₂).

SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Inhalation**

À des concentrations élevées, les vapeurs peuvent irriter la gorge et le système respiratoire et faire tousser.

Ingestion

Peut causer de l'inconfort en cas d'ingestion.

Contact avec la peau

Le liquide peut irriter la peau.

Contact avec les yeux

La présence de pulvérisations et de vapeurs dans les yeux peut entraîner une irritation et des brûlures.

SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**Écotoxicité**

Les composants du produit ne sont pas classés comme dangereux pour l'environnement. Toutefois, ceci n'exclut pas la possibilité que des déversements importants ou fréquents puissent avoir un effet nocif ou préjudiciable pour l'environnement.

12.1. Toxicité

Toxicité aiguë pour les poissons

N'est pas considéré toxique pour les poissons.

12.2. Persistance et dégradabilité

Il n'y a pas de données disponibles sur la dégradabilité de ce produit.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Il n'y a pas de données disponibles sur la bioaccumulation.

12.4. Mobilité dans le sol

Ce produit est miscible dans l'eau. Il peut se propager dans les systèmes de distribution d'eau.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Non classé PBT/vPvB selon les critères UE actuels.

12.6. Autres effets nocifs

Non déterminés.

SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION DES DÉCHETS**Informations générales**

Ne pas perforer ni jeter au feu, même vide.

13.1. Méthodes de traitement des eaux

Éliminer les déchets et les résidus conformément aux exigences des autorités locales.

13.2 Catalogue européen des déchets

16 03 06 Déchets organiques autres que ceux mentionnés dans 16 03 05

SECTION 14: INFORMATIONS SUR LE TRANSPORT**Généralités**

Ce produit n'est pas couvert par le règlement international sur le transport des marchandises dangereuses (IMDG, IATA, ADR/RID).

14.1. Numéro ONU

Aucune information n'est exigée.

14.2. Nom d'expédition ONU

Aucune information n'est exigée.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Aucune information n'est exigée.

14.4. Groupe d'emballage

Aucune information n'est exigée.

14.5. Dangers pour l'environnementSubstance/polluant marin dangereux pour l'environnement
Non.**14.6. Précautions spéciales pour l'utilisateur**

Aucune information n'est exigée.

14.7. Transport en vrac conformément à l'Annexe II de MARPOL 73/78 et du recueil IBC

Aucune information n'est exigée.

SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**15.1. Règlementation relative à la sécurité, à la santé et à l'environnement/législation particulière à la substance ou au mélange****Actes réglementaires**

Les produits chimiques (Informations sur les risques et emballage pour fourniture) Règlementation 2009 (S.I 2009 N° 716).

Code de bonne pratique

Classification et étiquetage des substances et préparations dangereuses. Fiches de données de sécurité pour les substances et les préparations.

Notes d'orientation

CHIP pour chaque HSG (108).

Législation de l'UE

Réglementation (CE) N° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 relatif à l'enregistrement, à l'évaluation, à l'autorisation et aux restrictions des substances chimiques (REACH),

établissant une Agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) du Conseil N° 793/93 et le règlement (CE) N° 1488/94 de la Commission, de même que la directive du Conseil 76/769/CEE et les directives de la Commission 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE, y compris les amendements.

Réglementation (CE) N° 1272/2008 du parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 sur la classification, l'étiquetage et l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) N° 1907/2006 avec modifications.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS**Commentaire portant sur les révisions**

REMARQUE : Les lignes dans la marge indiquent des changements significatifs par rapport à la révision précédente.

Date de la révision	07.04.14
Révision	01
FDS N°	1
État de la fiche de données de sécurité	Approuvé.
Date	08.04.14
	Mo Jassal

Texte intégral des phrases de risque

NC	Non classé.
R22	Nocif en cas d'ingestion.
R35	Provoque de graves brûlures.
R36	Irritant pour les yeux.
R52/53	Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Texte intégral des mentions de danger

H290	Peut corroder les métaux.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et lésions aux yeux.
H319	Provoque une irritation oculaire grave.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, avec des effets à long terme.

© ADEY Innovation LLP 2014. Tous droits réservés.

Vous pouvez créer et utiliser un nombre raisonnable de copies de ce document pour les besoins internes de votre entreprise uniquement mais en aucun autre cas. Tout acte commis non autorisé lié au présent document peut entraîner une poursuite civile ou pénale à votre rencontre.

Nous avons pris des mesures raisonnables pour veiller à ce que, à notre connaissance et en toute bonne foi, les informations contenues dans ce document soient correctes au moment de la publication, mais veuillez noter qu'à terme, elles peuvent s'avérer incorrectes ou obsolètes.

Il est possible que tout risque décrit en détail dans ce document ne soit pas exclusif et que d'autres risques existent. Le fournisseur exclut et n'accepte aucune responsabilité, dans la mesure autorisée par la loi, en ce qui concerne l'exactitude et/ou l'exhaustivité des informations figurant dans le présent document et n'assume aucune responsabilité à cet égard.

Il incombe au lecteur/à l'utilisateur d'évaluer le caractère approprié du produit mentionné quant à l'utilisation prévue et de veiller à la manutention, au transport, à l'utilisation, au stockage et à l'élimination de ce produit.